

# Énergies renouvelables

*Votre avis est important pour notre avenir énergétique !*



La France souhaite rattraper son retard en matière d'énergies renouvelables. C'est pourquoi une nouvelle loi a été adoptée le 10 mars 2023 pour **faciliter la production d'énergie durable et respectueuse de l'environnement**. Dans ce cadre, **nous avons besoin de votre avis** pour identifier les zones où installer des **équipements de production d'énergies renouvelables** (solaire, éolien, réseau de chaleur, hydroélectricité, méthanisation) dans notre commune.

Nous avons déjà réalisé une première cartographie des secteurs potentiels et **nous vous invitons à donner votre avis et à faire vos suggestions**. Cette concertation est l'occasion de **réfléchir ensemble** à l'intégration de **projets d'énergie renouvelable dans notre territoire**. Si vous avez des idées de projets ou des initiatives collectives en matière d'énergie renouvelable de proximité, **n'hésitez pas à nous en faire part !**

# Zones d'accélération des énergies renouvelables, QUEZACO ?

## *Pourquoi développer les énergies renouvelables ?*

- Pour **réduire nos émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique**
- Pour **baïsser la facture énergétique** des ménages, des entreprises et des collectivités
- Pour **sécuriser nos approvisionnements énergétiques**

## *Que sont les zones d'accélération ?*

- Des zones que **les communes considèrent favorables** à l'accueil de production d'énergie renouvelable
- Un **outil de planification** pour le déploiement des énergies renouvelables

## *Pourquoi des zones d'accélération ?*

- Ces zones, sans être exclusives, permettront aux porteurs de projets de **s'orienter plus favorablement vers les secteurs identifiés par les collectivités**
- Cette démarche a pour **but de faciliter la conduite des projets**



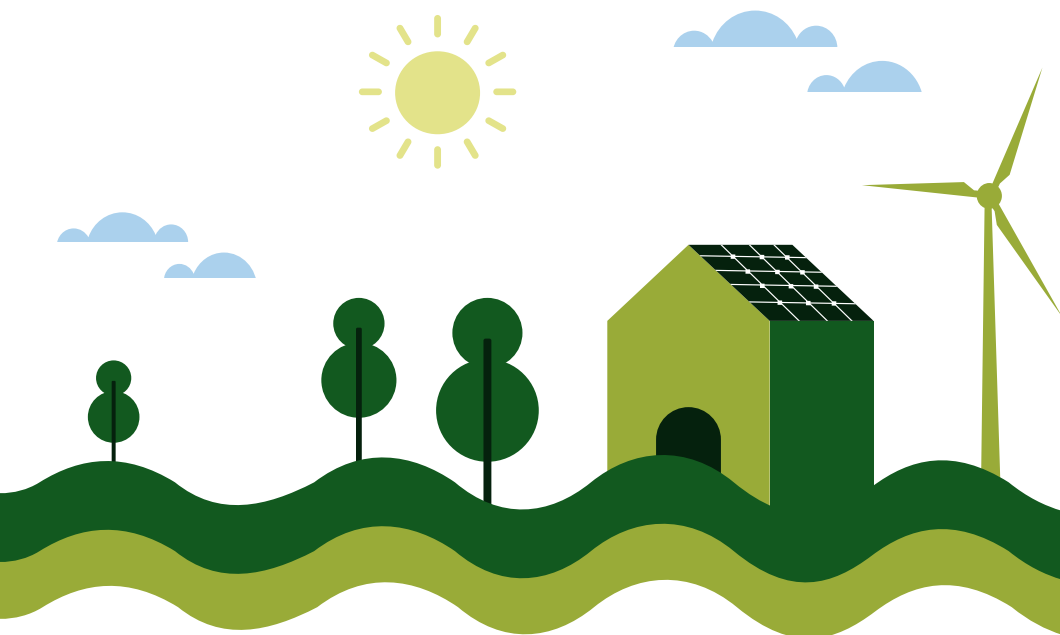
## Les zones d'accélération des énergies renouvelables, c'est :

- Un affichage d'une volonté politique locale de **développer les énergies renouvelables**
- Un secteur avec des **délais d'instruction réduits**
- Un secteur ouvrant droit à des **dispositifs financiers préférentiels** : appels d'offre, tarifs d'achat (décret en attente)
- Un secteur défini pour **une ou plusieurs filières d'énergie renouvelable**

## Ce n'est pas :

- Un secteur exclusif de développement des énergies renouvelables. Des projets pourront s'implanter dans d'autres zones mais les procédures seront plus longues.
- Une zone dédiée seulement aux énergies renouvelables, elle peut avoir d'autres fonctions, commerciale par exemple.
- Un secteur autorisé d'« office » : ce n'est pas parce qu'un secteur est dans une zone d'accélération qu'une installation d'énergie renouvelable y sera obligatoirement réalisée.

L'implantation d'un projet d'énergie renouvelable dans une zone d'accélération **n'est pas systématique** et sera soumise aux mêmes **contraintes réglementaires** que les projets en dehors de ces zones.



La commune a élaboré des projets de zones, avec l'appui des services techniques de Grand Besançon Métropole et de l'Agence d'urbanisme Besançon (AUDAB). Cette cartographie par filière de production tient compte des potentiels de notre territoire, de la nécessaire diversification des énergies renouvelables, de la puissance déjà installée, du croisement des données foncières, environnementales, géologiques...

**Consultez nos propositions** de zones d'accélération des énergies renouvelables directement **sur le site internet de la commune de** ou **directement en Mairie.**

**Un cahier-registre est à votre disposition** en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pour recueillir vos observations **jusqu'au :**

Vous pouvez également nous **donner votre avis par mail** à l'adresse suivante :

À la fin de cette consultation, les zones d'accélération choisies par le Conseil municipal seront transmises aux autorités compétentes.

*Participez activement  
à la construction  
de notre avenir énergétique !*  
**Votre avis compte !**

